

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Montaine s'est réuni **en session ordinaire**, dans la salle de réunion de la mairie, **le vendredi 8 avril 2016 à 19 heures**, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Madame Christine AGENY.

Membres présents : Messieurs Jean-Bernard GRIMAUULT, Frédéric CHESNET, Patrick REDOUTÉ, Antoine VALENT, Mesdames Christine AGENY, Rose-May BOURBON, Muriel KUBICKÉ, Emily DECLERCK.

Absents excusés : Hervé de POMYERS (empêché), Léa de POMYERS, Christian CHESNET

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus du 21/01/2016 et du 10/03/2016
 2. Vote du Compte de Gestion 2015 : commune et assainissement
 3. Vote du Compte Administratif 2015 : commune et assainissement
 4. Vote du taux des 4 taxes locales
 5. Vote du Budget Primitif 2016 : commune et assainissement
 6. Vote des tarifs communaux : pêche, camping, centre socio culturel, photocopies, location du barnum
 7. Création d'un tarif réduit au musée pour les écoles.
 8. Renouvellement du contrat aidé de l'agent d'accueil et de promotion du musée
 9. Renouvellement du contrat de maintenance du photocopieur
 10. Subventions : Ecole Ste-Solange, Comité des Fêtes, le Club, l'association SMSE, les voyages scolaires, le collège, l'Entente Sportive Aubigny Football.
 11. Acquisition d'un défibrillateur et d'une auto-laveuse : demande de subvention « Fonds Parlementaires »
 12. Accessibilité des bâtiments publics : demande de subvention DETR
 13. Plan de gestion différenciée des espaces verts : plan de communication « objectif zéro pesticide » et demande de subvention
 14. Demande de passage à temps complet de Mme Céline BOUQUIN, Adjoint Technique 2^{ème} classe
 15. Questions diverses : chemins communaux, installation de gouttières sur le garage communale et réparation de la toiture du logement communal, préparation de la commémoration de l'Armistice du 8 mai et du Pèlerinage de la Belle Fontaine le 17 mai.
-

Madame Christine AGENY, 1^{ère} Adjointe ouvre la séance à 19 heures et donne lecture de l'ordre du jour.

1- Approbation des comptes rendus du 21/01/2016 et du 10/03/2016

Madame AGENY donne lecture des comptes rendus des réunions du 21 janvier et du 10 mars qui sont approuvés à l'unanimité.

2- Vote du Compte de gestion 2015 : commune et assainissement

Madame AGENY donne lecture des résultats 2015 de la commune qui sont en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie d'Aubigny, à savoir :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	500 496.00 €	381 111.00 €	881 607.00 €
Titres de recettes émis	343 925.18 €	301 951.52 €	645 876.70 €
Réductions de titres	0.00 €	5 147.38 €	5 147.38 €
Recettes nettes	343 925.18 €	296 804.14 €	640 729.32 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	500 496.00 €	381 111.00 €	881 607.00 €
Mandats émis	217 471.06 €	230 480.77 €	447 951.83 €
Annulations de mandats	852.00 €	2 668.98 €	3 520.98 €
Dépenses nettes	216 619.06 €	227 811.79 €	444 430.85 €
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent	127 306.12 €	68 992.35 €	196 298.47 €
Déficit			

Madame AGENY donne lecture des résultats 2015 du service public d'assainissement qui sont en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie d'Aubigny, à savoir :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	120 127.00 €	29 608.00 €	149 735.00 €
Titres de recettes émis	3 606.97 €	7 996.52 €	11 603.49 €
Réductions de titres	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Recettes nettes	3 606.97 €	7 996.52 €	11 603.49 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	120 127.00 €	29 608.00 €	149 735.00 €
Mandats émis	547.66 €	8 634.76 €	9 182.42 €
Annulations de mandats	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses nettes	547 66 €	8 634.76 €	9 182.42 €
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent	3 059.31 €		2 421.07 €
Déficit		638.24 €	

L'assemblée approuve à l'unanimité.

3- Vote du compte administratif 2015 : commune et assainissement

Madame AGENY donne lecture du compte administratif 2015 de la commune, à savoir :

LIBELLES	Dépenses ou déficits d'investissement	Recettes ou excédents d'investissement	Dépenses ou déficits de fonctionnement	Recettes ou excédents de fonctionnement
Résultats reportés N-1	27 448.96 €			85 681.21 €
Opérations de l'exercice	216 619.06 €	343 925.18 €	227 811.79 €	296 804.14 €
TOTAL	244 068.02 €	343 925.18 €	214 513.23 €	382 485.35 €
Résultat de l'exercice		127 306.12 €		68 992.35 €
RESULTAT DE CLÔTURE		99 857.16 €		154 673.56 €

Madame la 1^{ère} Adjointe se retire pour le vote du compte administratif 2015 de la commune de Sainte-Montaine. L'assemblée élit un président, Madame Muriel KUBICKÉ qui met aux votes les résultats de clôture.

Pour : 7 Contre : 0

Madame AGENY donne lecture du compte administratif 2015 du service public d'assainissement, à savoir :

LIBELLES	Dépenses ou déficits d'investissement	Recettes ou excédents d'investissement	Dépenses ou déficits de fonctionnement	Recettes ou excédents de fonctionnement
Résultats reportés N-1		30 622.27 €		22 960.20 €
Opérations de l'exercice	547.66 €	3 606.97 €	8 634.76 €	7 996.52 €
TOTAL	547.66 €	34 229.24 €	8 634.76 €	30 956.72 €
Résultat de l'exercice		3 059.31 €	638.24 €	
RESULTAT DE CLÔTURE		33 681.58 €		22 321.96 €

Madame la 1^{ère} Adjointe se retire pour le vote du compte administratif 2015 de la commune de Sainte-Montaine. L'assemblée élit un président, Madame Muriel KUBICKÉ qui met aux votes les résultats de clôture.

Pour : 7 Contre : 0

4- Vote du taux des 4 taxes locales

Madame AGENY propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : 20.78 %
- Taxe foncière (bâti) : 8.94 %
- Taxe foncière (non bâti) : 43.62 %
- Contribution Foncière des Entreprises : 18.89 %

L'assemblée approuve à l'unanimité.

5- Vote du budget primitif : commune et assainissement

Madame AGENY présente le budget primitif 2016 de la commune de Sainte-Montaine, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 451 615 €
- Section d'investissement : 282 837 €

L'assemblée vote à l'unanimité le budget primitif de la commune pour l'année 2016

Madame AGENY présente le budget primitif 2016 de la commune de Sainte-Montaine, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 34 869.96 €
- Section d'investissement : 81 539.58 €

L'assemblée vote à l'unanimité le budget primitif du service public d'assainissement pour l'année 2016

6- Vote des tarifs communaux : pêche, camping, centre socio culturel, photocopies, location du barnum, musée.

Madame AGENY propose à l'assemblée de ne pas augmenter les différents tarifs communaux, à savoir :

Propositions de tarifs 2016		Recettes			
		2012	2013	2014	2015
Pêche					
Carte journalière adulte, Montainais	4,50 €	798,50 €	385,00 €	384,00 €	259,50 €
Carte journalière adulte, hors commune	6,00 €				
Carte journalière enfant (- 12 ans)	2,00 €				
Carte saisonnière adulte, Montainais	24,00 €				
Carte saisonnière adulte, hors commune	33,00 €				
Carte saisonnière enfant (- 12 ans)	10,00 €				
Camping Municipal					
Emplacement avec véhicule	1,00 €	2 266,44 €	1 639,26 €	1 307,48 €	1 032,00 €
Campeur adulte, eau chaude comprise	1,50 €				
Campeur enfant (-12 ans), eau chaude comprise	1,00 €				
Branchement électrique	2,50 €				
Garage mort à la journée	1,00 €				
Garage mort à l'année	170,00 €				
Photocopies					
A4 noir	0,15 €	55,35 €	46,55 €	269,50 €	20,80 €
A3 noir	0,20 €				
A4 couleur	0,30 €				
A3 couleur	0,40 €				
Centre Socio Culturel					
Location vin d'honneur (Montainais)	50,00 €	2 650,00 €	2 595,00 €	1 861,00 €	3 520,00 €
Location vin d'honneur (Hors commune)	40,00 €				
Location 1 journée (Montainais)	130,00 €				
Location 1 journée (hors commune)	200,00 €				
Location 2 jours (Montainais)	160,00 €				
Location 2 jours (hors commune)	300,00 €				
Location de la vaisselle	gratuit				
Tente de cérémonie					
location tente 4 x 5 m	50,00 €	480,00 €	160,00 €	600,00 €	260,00 €
location tente 8 x 5 m	80,00 €				
location tente 12 x 5 m	100,00 €				
Concessions cimetière					
Concession 15 ans	50,00 €	80,00 €			
Concession 30 ans	80,00 €				
Concession 50 ans	120,00 €				
Droits d'entrée du Musée					
Adultes	5,00 €				1 476,00 €
Enfants moins de 15 ans	3,00 €				
Groupes + 10 personnes	4,00 €				
Enfants moins de 3 ans	0,00 €				
Vente des objets touristiques et des livres du musée					1 045,55 €

L'assemblée vote à l'unanimité les différents tarifs communaux.

7- Création d'un tarif réduit au musée pour les écoles.

Madame AGENY informe l'assemblée que le collège Gérard Philippe d'Aubigny a pris contact avec le Musée Marguerite Audoux, pour une visite avec un groupe de 35 élèves.

Madame AGENY propose à l'assemblée de créer un tarif réduit de 2 €, pour les écoles.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

8- Renouvellement du contrat aidé de l'agent d'accueil et de promotion du musée Marguerite Audoux.

La commune bénéficie d'un contrat aide de type CUI/CAE, pour le personnel du Musée Marguerite Audoux. Ce contrat peut être renouvelé pour une année.

Madame AGENY propose à l'assemblée de renouveler le contrat de Mme Sabine SAUVAGE pour un an, à compter du 28 avril 2016, date anniversaire du précédent contrat.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

9- Renouvellement du contrat de maintenance du photocopieur

Madame AGENY propose à l'assemblée de renouveler le contrat de maintenance aux mêmes conditions que le précédent :

- Durée 5 ans
- Coût à la copie : 0.009 € HT la copie noire
- 0.10 € HT la copie couleur
- Forfait mensuel copie noire : 500 copies
- Forfait mensuel copie couleur : 200 copies

L'assemblée approuve à l'unanimité.

10- Subventions : Ecole Ste-Solange, Comité des fêtes, le Club, l'association SMSE, les voyages scolaires, le collège, l'entente sportive Aubigny football, ...

Madame AGENY donne lecture des demandes de subvention :

- l'Ecole Ste Solange : 2 enfants de la commune sont scolarisés en classe de maternelle à l'Ecole Ste-Solange, le coût de fonctionnement s'élève à 709 € par an. Madame AGENY donne lecture du courrier de la Présidente de l'Ecole Ste Solange qui explique que l'école Ste-Solange est associée par contrat à l'Etat et participe au service public d'éducation. Le législateur a organisé le financement public de ces écoles parce qu'elles sont ouvertes à tous sans pénaliser financièrement les familles. Après le Sénat, l'Assemblée Nationale a voté le 28 septembre 2009 la proposition de loi « tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 5 voix pour et 3 voix contre, une subvention de 709 € par enfant de maternelle scolarisé à l'école Ste-Solange.
- Voyages scolaires : Lysa DECLERCK effectue un voyage en Allemagne avec le Collège. Madame AGENY dit que la commune aide toutes les familles dont les enfants partent en voyages scolaires. La subvention communale s'élève à 115 €. L'assemblée approuve à l'unanimité.
- Le Collège Gérard Philippe pour le projet « Lézarts ô collège » qui a pour principe de travailler avec des artistes professionnels et de proposer au élèves une ouverture culturelle à travers une création artistique (un conte musical) qui cette année sera sur le thème de Pinocchio. Une élève de Ste-Montaine fait partie de ce projet. L'assemblée décide d'attribuer une subvention de 100 €.
- L'Entente Sportive Aubigny Football : un jeune de la commune est licencié dans ce club. L'assemblée décide d'attribuer une subvention de 100 €.
- L'AFSEP (l'Association Française des Sclérosés en Plaques). L'assemblée dit qu'une personne de la commune est touchée par cette maladie et décide donc d'attribuer une subvention de 100 € à l'AFSEP.

Madame AGENY propose à l'assemblée d'attribuer, comme chaque année, une subvention de 200 € aux associations de la commune : le Comité des Fêtes, le Club et Sainte-Montaine Sauvegarde de l'Environnement.

Madame KUBICKÉ dit qu'elle est d'accord, mais demande que le Club puisse fournir le compte-rendu de leur assemblée générale, car les manifestations organisées dans l'année ne justifient pas la subvention de 200 €. Elle dit

qu'il serait souhaitable de rencontrer la Présidente pour connaître leurs projets et peut être prévoir un autre évènement.

L'assemblée approuve à l'unanimité et dit qu'une subvention de 200 € sera attribuée à chaque association du village.

11- Acquisition d'un défibrillateur et d'une auto-laveuse : demande de subvention « Fonds Parlementaires »

Madame AGENY informe l'assemblée qu'elle a rencontré avec les adjoints, Monsieur Rémy POINTEREAU, Sénateur du Cher. Plusieurs sujets ont été abordés, comme le manque de réseau mobile, les projets de travaux et d'acquisition de la commune, comme l'achat d'un défibrillateur et d'une auto-laveuse pour le centre socio culturel. Monsieur le Sénateur a proposé d'attribuer des fonds parlementaires pour aider la commune à acquérir le défibrillateur et l'auto-laveuse.

- Défibrillateur : 1 600 € HT proposition de la société Extincteur Eclair qui est déjà en contrat avec la commune pour le parc des extincteurs.
- Auto-laveuse : 2 365.50 € HT proposition des Etablissements Laurier à Vierzon.

Madame KUBICKÉ dit qu'elle est en attente de la proposition de 2 autres entreprises qui doivent venir faire des essais sur place. Ces sociétés souhaitent avoir les références du carrelage.

Madame AGENY dit qu'il faut envoyer rapidement un dossier de demande de subvention à Monsieur le Sénateur. Il sera toujours possible de faire un choix différent après l'accord de subvention, car les devis à transmettre au Sénateur ne sont pas acceptés.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

L'assemblée dit qu'il faudra se rapprocher des pompiers pour une formation à l'utilisation du défibrillateur qui pourrait être ouverte à tous les habitants.

12- Accessibilité des bâtiments publics : demande de subvention DETR

Madame AGENY informe l'assemblée que la commune peut obtenir une subvention de 20 % à 40 % de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de bâtiments publics.

Madame AGENY explique qu'il faut une délibération approuvant le projet et demandant la subvention.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

13- Plan de gestion différenciée des espaces verts : plan de communication « objectif zéro pesticide » et demande de subvention

Madame AGENY rappelle que lors de la séance du 3 décembre 2015, l'assemblée avait décidé de retenir uniquement la prestation « plan de gestion différenciée » de la Chambre d'Agriculture, pour un montant de 4 440 € HT, en spécifiant que la municipalité se chargerait de la communication avec une proposition d'aide de l'association SMSE.

Afin d'obtenir une subvention de 80 % de la Région Centre au titre du Contrat de Pays, il est nécessaire de prendre l'ensemble des prestations, soit le plan de gestion différenciée et la communication.

Des devis pour la communication « objectif zéro pesticide » ont été demandés à la Chambre d'Agriculture, à Nature 18 et Sologne Nature Environnement. Les devis sont conformes au cahier des charges du Conseil Régional Centre Val-de-Loire, diverses interventions sont proposées sur 2 ans : des animations et de la sensibilisation grand public, des outils de communication, relations avec la commune et suivi du projet.

- La Chambre d'Agriculture : 4 335 € HT prestation adaptable en fonction des besoins de la commune
- Nature 18 : 4 019 € HT prestation à prendre en intégralité
- Sologne Nature Environnement : 4 420 € HT prestation adaptable en fonction des besoins de la commune.

L'assemblée souhaite retenir une proposition adaptable. Madame AGENY dit qu'il serait intéressant d'avoir deux points de vue différents, la Chambre d'Agriculture étant retenue pour la prestation « plan de gestion différenciée », son choix porterait sur Sologne Nature Environnement.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Madame AGENY dit qu'il faudra faire un choix entre les différents modules de communication proposés.

14- Demande de passage à temps complet de Mme Céline BOUQUIN, Adjoint Technique 2^{ème} classe

Madame AGENY fait part à l'assemblée du souhait de Mme Céline BOUQUIN, Adjoint Technique 2^{ème} classe à 20 heures par semaine, de passer à temps complet. Madame BOUQUIN évoque le manque de temps pour accomplir certaines tâches comme :

- Camping : peu ou pas nettoyé, ainsi que le massif de fleurs
- Massif du cimetière : désherbage, taille et arrosage rarement fait
- Massif de la Belle Fontaine : entretien vite fait
- Nouveaux massifs Place Café Nonore : entretien supplémentaire (désherbage, taille, arrosage ...)
- Entretien des extérieurs : parking, centre socio-culturel ... (ramassage des déchets ...)
- Les vitres des bâtiments communaux : pouvoir les nettoyer plus régulièrement
- Dépôt de pain : nouveau bâtiment à entretenir, l'idéal serait d'y aller au moins une fois par semaine.
- Conserver le plant des fleurs un maximum et l'entretenir l'hiver
- Aide au secrétariat : reprise des sépultures du cimetière – répertorié tous les occupants sur un plan, faire un dossier par occupant, faire des recherches sur l'occupant ...
- Le rangement des archives

Madame KUBICKÉ dit que la reprise des sépultures devait être réalisée par une commission. Madame Céline BOUQUIN a travaillé avec Sylvine THIROT pour répertorier les tombes pour établir le plan.

Monsieur Antoine VALENT dit qu'il faut discuter entre les élus pour savoir s'il est nécessaire d'augmenter les heures. A priori, le travail est fait donc il n'en voit pas l'utilité, mais maintenant que le problème a été exposé il faut en parler avec Céline BOUQUIN.

Muriel KUBICKÉ et Patrick REDOUTÉ disent que par rapport à la taille du village, il n'est pas nécessaire d'avoir deux personnes à plein temps.

Frédéric CHESNET dit que jusqu'à maintenant il n'avait pas remarqué qu'il y avait un besoin supplémentaire, mais maintenant que la demande a été faite il faut y réfléchir.

L'assemblée décide de ne pas augmenter les heures de Mme Céline BOUQUIN pour le moment et de réfléchir aux besoins réels de la commune.

15- Questions diverses

- ⇒ Devis pour la pose de gouttière sur le garage communal, route d'Argent. La commune a demandé un devis à la SARL ROCHER de Brinon sur Sauldre qui s'élève à 1 532.79 € HT. Frédéric CHESNET dit que les tarifs sont plutôt bien mais qu'il faut voir si le raccordement au réseau d'eau pluvial est compris dans le devis. L'assemblée décide de demander l'avis d'autres couvreurs, comme LCC et Laurenson et Frères.
- ⇒ Toile tendue du centre socio culturel : Madame AGENY dit qu'une partie de l'assemblée a rencontré Mme LESUEUR-PASQUIER, Architecte chargée de la construction du centre socio culturel et l'entreprise DESPRES, Charpentier concernant la décision de la municipalité de retirer la toile tendue, qui a été mal conçue car à chaque pluie des cuvettes se forment car la toile tendue ne repose sur rien. L'entreprise DESPRES propose deux solutions :
 - Dépose de la bâche (toile tendue) et pose de chevrons pour supporter la breuille et d'un pare-pluie de couleur noire qui se verra. Montant des travaux : 3 146 € HT
 - Mise en place de voliges jointives et repose de la bâche : 2 532 € HT

L'assemblée dit qu'il s'agit d'une mauvaise conception dès le départ et que les réparations ne devraient pas être la charge de la commune. L'assemblée décide d'envoyer un courrier en lettre recommandée à

l'architecte pour l'informer des problèmes rencontrés dans la conception du centre socio culturel et lui demander de faire venir un expert pour les constater.

⇒ Madame AGENY rappelle à l'assemblée la demande de Mme CHOUARD d'acquiescer une partie du chemin de Bordebure, enclavé dans sa propriété. La procédure de cession d'un chemin communal oblige une enquête publique et pour se faire, le choix d'un commissaire enquêteur. Madame AGENY donne lecture de la liste des commissaires enquêteurs remise par la Préfecture du Cher.

L'assemblée décide de retenir Mme Rachel WIECEK qui a déjà travaillé avec la commune pour la carte communale.

⇒ Manifestations à venir : commémoration de l'Armistice de la Guerre 39-45, le 8 Mai à 11 heures. Pèlerinage de la Belle Fontaine, montage du barnum, voir avec Monsieur GRESSET s'il est d'accord pour retransmettre la messe sur l'écran dans le barnum comme chaque année.

⇒ Madame AGENY informe l'assemblée qu'elle a rencontré avec plusieurs élus, l'association Nature 18 concernant l'inventaire de la biodiversité. Elle demande si l'assemblée souhaite intégrer ce programme dans les projets communaux.

Madame Muriel KUBICKÉ dit que cette rencontre l'a laissé perplexe, les élus ont fait part de leurs craintes sur le blocage des projets communaux tel que l'assainissement et la construction de la station d'épuration, est-ce que si la municipalité accepte de réaliser un inventaire et une valorisation de la biodiversité il n'y aura pas de conséquence pour les futurs projets communaux. Monsieur BRUNET de Nature 18 a dit qu'il y avait des arrangements, mais les paroles s'envolent. Monsieur BRUNET de Nature 18 a dit qu'il ne voyait pas l'utilité d'un inventaire de la biodiversité à Ste-Montaine.

Le coût de l'opération s'élève à 16 205 € HT sur 2 ans subventionné à 80 %.

Madame AGENY met la proposition d'inventaire de la biodiversité au vote. L'assemblée s'abstient à l'unanimité, en précisant que le projet n'est pas rejeté complètement.

Madame AGENY lève la séance à 20 heures 50 en donnant la parole aux spectateurs.